

Etablissements recevant du public

ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

(commerces, salles de spectacle, campings, écoles, hôtels, hôpitaux...)

Secrétariat de la CCDSA

(Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité).

Présidence et secrétariat des sous-commissions d'arrondissements de sécurité et d'accessibilité

(Toulon, Draguignan et Brignoles).



Présidence et secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité des campings.



Classement des **Offices de Tourisme**.

Consommation

PROTÉGER LE CONSOMMATEUR EN MATIÈRE DE PRODUITS ET DE SERVICES

(importation, fabrication, gros et détail, ventes à distance...)

Pratiques trompeuses et agressives

(vente forcée, abus de faiblesse, démarchage, publicités...).



Transparence et loyauté des transactions

(notes, factures, affichage des prix...).



Sécurité des produits non-alimentaires

(jouets, cosmétiques, matériel de bricolage, et des prestations (équipements de loisirs...)).



Règles de **concurrence** dans les **marchés publics**.

Alimentation

VÉRIFIER LA QUALITÉ ET LA SALUBRITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES

(import/export, production, transformation, transport, commerce et distribution...)

Respect des règles sanitaires

(hygiène, températures, bonnes pratiques...).



Information loyale du consommateur

(étiquetage, qualité, mentions valorisantes, publicités...).



Réalisation de prélèvements dans le cadre de **plans de surveillance**.